

Conditions générales de vente

Boost Magic

La loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation et d'intermédiaire de voyages est d'application pour les présentes conditions générales. Selon la nature de la prestation demandée par le voyageur, Boost Magic SPRL (nommée ci-après Boost Magic en abrégé) agira en tant qu'organisateur de voyages ou en tant qu'intermédiaire de voyages.

1. Formation du contrat Lors de la réservation d'une prestation de voyage ou de séjour, Boost Magic est tenue de délivrer au voyageur un bon de commande, conformément à la loi, sauf si la prestation porte uniquement sur des titres de transport de voyages. Au verso du bon de commande établi par Boost Magic lors de la réservation figureront les présentes conditions générales de vente. Le bon de commande signé par le voyageur fera preuve de l'acceptation des présentes conditions générales par le voyageur. Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur. En vue de la réservation, le voyageur est tenu de fournir toutes les informations utiles demandées par Boost Magic. Si des frais supplémentaires pour cause d'informations erronées fournies par le voyageur ou par cause de manque d'informations à fournir par le voyageur, sont engagés, Boost Magic pourra augmenter le prix convenu du montant de ces frais.

2. Paiement **Les week-ends et journées sont à régler en totalité directement.** Pour les voyages, à la commande, un acompte de minimum **40 % du prix total du voyage** sera payé par le voyageur. Le solde sera réglé au plus tard un mois avant le début du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix.

3. Prix Le prix du voyage comprend exclusivement les prestations énumérées sur le bon de commande ; ce prix est fixe, TVA comprise, sous réserve des dispositions suivantes. Les taxes d'aéroport de certains pays situés hors d'Europe ne sont pas comprises et sont perçues par les autorités locales auprès des passagers avant le départ. Les dépenses personnelles, pourboires, boissons,... ne sont jamais incluses dans le prix du voyage, sauf stipulations contraires expresses. Boost Magic se réserve le droit d'adapter ses prix en cas de hausse du cours de change des monnaies ayant servi au calcul du prix du voyage, ainsi qu'en cas de hausse des prix de transport, des redevances et taxes, et ce, au plus tard 21 jours civils avant le départ. Si la majoration excède 10 % du prix global, le voyageur pourra résilier le contrat sans indemnité. La révision du prix sera appliquée proportionnellement à la partie des prestations soumises à cette révision.

4. Documents de voyage

Les documents de voyage seront remis au voyageur après règlement du solde. Le voyageur doit, le jour du départ, être en possession des documents de voyage nécessaires, tels que passeports, visa, billet de transport, carnet de vaccination, sans que cette liste soit limitative.

Si, à la suite du manque de l'un de ces documents par sa faute, le voyageur ne peut accomplir le voyage en tout ou en partie, toutes les conséquences en sont à sa charge et en aucune manière, Boost Magic ne pourra être tenue pour responsable. Le voyageur ressortissant d'un pays autre que la Belgique est prié de se mettre en rapport avec les autorités dont il dépend pour obtenir les documents et autorisations nécessaires au voyage souscrit.

La durée du voyage est indiquée en jours entiers, les jours de départ et de retour étant pris en considération. Les tarifs publiés s'entendent par personne, sauf stipulations contraires.

5. Assurances

Il est de la responsabilité du voyageur de contracter des assurances « voyage », « frais d'annulation », « rapatriement » et « vol et/ou perte de bagages ». Ces assurances peuvent être souscrites via Boost Magic.

En aucun cas, Boost Magic ne pourra être responsable en cas d'avarie, de vols d'objets de valeur tels que caméras, appareils photos, téléphones, ordinateurs, bijoux,... ou de perte d'effets ou de bagages appartenant au voyageur. Au cas où le voyageur ne souscrit pas ce genre d'assurances via notre intermédiaire, il est prié de se munir de ses documents d'assurances pendant le voyage pour pouvoir l'aider dans ses démarches le cas échéant.

6. Responsabilité de Boost Magic en tant qu'organisateur de voyages L'organisateur de voyages est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences. Sa responsabilité peut être limitée ou exclue dans le cas où une prestation faisant l'objet du contrat est soumise à l'application d'une convention internationale régissant ces prestations. Boost Magic décline toute responsabilité en cas d'événements imprévus qui pourraient survenir pendant le voyage, tels que accidents, pannes, interruptions du trafic, grèves, émeutes, inondations, décisions des autorités,... cette liste n'étant pas limitative. Les dépenses de séjour et de transport qui pourraient résulter de ces incidents sont à charge du voyageur.

7. Responsabilité du voyageur

Le voyageur qui empêche le bon déroulement d'un voyage de groupe organisé par Boost Magic peut en être exclu. Le voyageur répond du préjudice causé par sa faute aux autres voyageurs, à l'organisateur ou à ses représentants. La faute est appréciée eu égard à la conduite normale d'un voyageur.

8. Annulation par l'organisateur de voyages

Si le voyage ne peut avoir lieu en raison du trop petit nombre de participants, ou de toutes autres circonstances à caractère exceptionnel, toutes les sommes déjà payées par le voyageur seront remboursées, sans autre dédommagement, de quelque forme que ce soit.

9. Annulation de la réservation par le voyageur Le voyageur peut se désister à tout moment, totalement ou partiellement, sous réserve de dédommager l'intermédiaire et/ou l'organisateur de voyages. Toute annulation de réservation doit être faite par lettre recommandée ou contre accusé de réception. Le dédommagement dû est fixé forfaitairement comme suit : Jusqu'à 50 jours avant le départ : 20 % du prix total du voyage. De 49 à 31 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage. De 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage. De 15 à 8 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage. De 7 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage. Lorsque Boost Magic agit comme intermédiaire et que les conditions d'annulation du tour operator sont plus restrictives que celles de Boost Magic, ce sont celles du tour operator qui sont applicables.

10. Modifications par le fait du voyageur Boost Magic mettra tout en oeuvre pour procéder aux modifications demandées par le voyageur par rapport à sa commande initiale. Certaines de celles-ci (modifications de nom de voyageur, de la destination, d'hôtels, de date de départ ou de retour,...) peuvent donner lieu à des frais de modification, qui seront dès lors portés en compte au voyageur. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit ne donne lieu à aucun remboursement. Si un voyageur participant à un voyage de groupe désire changer son vol de retour, il perd le bénéfice du billet de retour au tarif groupe, qui n'est en aucun cas remboursé.

11. Conscience des risques Le participant à un voyage de groupe doit être conscient qu'un circuit comporte certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé, à l'altitude ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant,...

12. Plaintes et litiges

Tout litige ne pouvant être tranché à l'amiable entre les parties sera soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.